

Télétravail et covid19 : l'essentiel à retenir des nouvelles annonces gouvernementales du 4 février 2021



<https://youtu.be/OMtmNIq7rFE>

Le télétravail reste la règle pour les fonctionnaires pour toutes les activités qui le permettent. Il doit être renforcé dans la fonction publique - y compris dans les collectivités - afin de lutter contre l'épidémie de Covid-19.

En effet, le taux de recours au télétravail s'érode progressivement depuis le mois de novembre parmi les actifs pouvant facilement télétravailler. Ainsi, 64% des actifs en situation de télétravailler y ont eu effectivement recours en janvier contre 70% en novembre.

En parallèle, les agents qui pratiquent le télétravail 5 jours par semaine à leur domicile pourront demander à revenir un jour par semaine sur leur lieu de travail. Cette possibilité de revenir sur le lieu de travail reste dérogatoire. Un accompagnement spécifique de retour à l'activité devra être mise en œuvre.

Les moyens d'actions du Gouvernement pour renforcer le télétravail dans le secteur public

Une nouvelle circulaire va être adressée prochainement aux administrations pour leur rappeler les règles en matière de télétravail et leur responsabilité pour la protection des agents. Elle serait prise notamment pour « réaffirmer le caractère impératif des règles en matière de télétravail ».

Un accord encadrant la pratique du télétravail au sein de la fonction publique devrait voir le jour avant l'été. Il s'agit pour la DGAFP de faire le point sur la manière dont les acteurs publics ont mis en œuvre la pratique – quasiment inédite – du télétravail pour faire face à la crise sanitaire dans l'urgence. Une pratique qui fait émerger de nouvelles opportunités pour les agents, mais aussi de réelles difficultés d'organisation chez les employeurs publics et les managers.

Les organisations syndicales ont insisté de leur côté sur la nécessité de mener des négociations incluant les trois versants de la fonction publique.

Le gouvernement va également largement diffuser un [guide intitulé Télétravail et travail en présentiel](#), un document qui vise à aider les agents et les managers à mettre en œuvre le travail à distance dans les services.

Enfin, es cadres de la fonction publique sont appelés à prévenir les risques psycho-sociaux, notamment ceux liés à l'isolement des personnels.